



CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 octobre 2018

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents à l'ouverture de la séance : 27

M. Serge Andrieu

Mme Yvette Guiou – M. Bernard Bossan – M. Franck Dupas – Mme Pauline Dréano –
M. Jean-Marie Roux – Mme Caroline Balas – M. Bruno Gandon – Mme Peggy Bertolucci
– M. Jean-François Sénac – **Adjoint au Maire**
Mme Christiane Marchello-Nizia – M. Gérard Rolland –
M. Robert Arnoux – Mme Claudine Mora – M. Jean-Pierre Cavin – M. Michel Blanchard –
M. Angelo Maccagnan – Mme Karine Guez – M. Joël Botreau – M. Julien Langard –
Mme Marie-Véronique Thomas De Maleville – M. Antoine Laval –
Mme Marguerite Marie Bevillard – M. Patrick Jaillard – Mme Marie-Françoise Borne –
Mme Véronique Mencarelli – M. Denis Soula.

Absents excusés

Mme Agnès Moisson – procuration à M. Bossan
Mme Jacqueline Renou – procuration à Mme Guiou
Mme Hélène Cabassy – procuration à M. Dupas
Mme Nadia Bida – procuration à M. Rolland
Mme Jeanne Yvan – procuration à Mme Bévillard
Mme Noémi Rayé – procuration à M. De Lépinau

Absents

M. Hervé De Lépinau
Mme Claudy Baldo

Entrées et sorties :

M. De Lépinau entre pendant la présentation du rapport 3.
Mme Moisson entre pendant les débats du rapport 6.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2018
ORDRE DU JOUR**

*_*_*_*_*_

PV de la séance du 11 septembre 2018 :
Adopté à l'unanimité

*_*_*_*_*_



**BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
EXERCICE 2018, VOTE DES TAUX
RECTIFICATION DES BASES PREVISIONNELLES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la rectification des bases prévisionnelles tel que :

Voté le 3 avril 2018 :

Libellés	Bases prévisionnel les 2018	Taux 2018 identique au taux de 2017	Produit attendu
Taxe Habitation	38 577 741	18,11 %	6 986 429,00 €
Taxe Foncier Bâti	33 523 016	26,82 %	8 990 873,00 €
Taxe Foncier non Bâti	483 008	66,81 %	322 698,00 €
Total			16 300 000,00 €

**RAPPORT N°1
DAF –
M. GANDON**

Nouvelle notification :

Libellés	Bases prévisionnelles 2018	Taux identique	Produit attendu
Taxe Habitation	37 085 000	18,11 %	6 716 094,00 €
Taxe Foncier Bâti	34 171 000	26,82 %	9 164 662,00 €
Taxe Foncier non Bâti	493 800	66,81 %	329 908,00 €
Total			16 210 664,00 €

Présents : 27 - procurations : 5
Adopté à l'unanimité

**BUDGET PRINCIPAL VILLE
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la décision modificative n°1 visant à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements. Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, et des transferts de crédits entre chapitres.

**RAPPORT N°2
DAF –
M. GANDON**



Section de fonctionnement

chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
011/615221 entretien bâtiments publics d1		289 000,00 €		
022/022 dépenses imprévues d1	319 000,00 €			
67/678 autres charges exceptionnelles d1		30 000,00 €		
TOTAL	319 000,00 €	319 000,00 €		

Section d'investissement

chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
Opérations réelles :				
13/1323/ST3OPo 4 d1 P.E.M.		5 745,00€		
13/13251/ST5OP 03 d1 Complexe Coubertin		6 352,00€		
20/2031/PROUR PL PLU d1		45 370,00€		
20/2031/ST6OP1 o PNRQAD d1		14 800,00€		
23/2313/PROVO PL d1	72 267,00€			
4541/4541 travaux effectués d'office pour compte de tiers d1		30 000,00€		
4542/4542 travaux effectués d'office pour compte de tiers r1				30 000,00€
Opérations d'ordre :				
041/2313 construction r2				547 000,00 €
041/2315 instal. matériel, outillage techniques d2		547 000,00 €		
TOTAL	72 267,00€	649 267,00€		577 000,00€

*Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras ;
Relevons le défi relevons Carpentras),
4 Abstentions (Carpentras Bleu Marine,
Mme Yvan, M. Langard, Mme Beillard)*



BUDGET ANNEXE CENTRE ANCIEN DEGRADE DECISION MODIFICATIVE N°2				
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la décision modificative n°2 tel que :				
<u>Section de fonctionnement</u>				
chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
011/6011 matière ière, fourniture autres que terrains d1		155 000,00 €		
011/605 achat de matériel, équipements et travaux r1		733 000,00 €		
70/7018 autres ventes de produits finis r1				888 000,00 €
Opérations d'ordre :				
042/7133 variation des encours de production de biens r2				888 000,00 €
023/023 virement à la section d'investissement d2		888 000,00 €		
TOTAL		1 776 000,00 €		1 776 000,00 €
<u>Section d'investissement</u>				
chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
Opérations d'ordre :				
040/331 produits en cours d2		155 000,00 €		
040/335 travaux en cours d2 021/021 virement de la section de fonctionnement r2		733 000,00 €		888 000,00 €
TOTAL		888 000,00€		888 000,00€
Présents : 28 - procurations : 6 <i>Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi relevons Carpentras), 6 Abstentions (Carpentras Bleu Marine, Mme Yvan, M. Langard, Mme Bevilard)</i>				

RAPPORT N°3
DAF –
M. GANDON



	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°1				
	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la décision modificative n°1 tel que :				
	<u>Section de fonctionnement</u>				
RAPPORT N°4 DAF – M. GANDON	chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
	011/6156 maintenanc e d1	20 000,00€			
	65/6541 créance admise en non-valeur d1		1 500,00€		
	67/673 titres annulés sur Exercice antérieur		18 500.00€		
	TOTAL	20 000,00€	20 000,00€		
	<u>Section d'investissement</u>				
	chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
		diminution de crédits	augment ation de crédits	diminuti on de crédits	augmentat ion de crédits
	001/001 résultat net d1	0,01 €			
	27/2762 créance tva r1			0,01 €	
	TOTAL	0,01 €		0,01 €	
	Présents : 28 - procurations : 6 <i>Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi relevons Carpentras), 6 Abstentions (Carpentras Bleu Marine, Mme Yvan, M. Langard, Mme Beillard)</i>				
RAPPORT N°5 DAF – M. GANDON	BUDGET ANNEXE PARKING DECISION MODIFICATIVE N°1				
	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la décision modificative n°1 tel que :				



<u>Section de fonctionnement</u>				
chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
011/6288 autres d1	3 054,00 €			
65/6541 créance admise en non-valeur d1		3 054,00 €		
TOTAL	3 054,00 €	3 054,00 €		
Présents : 28 - procurations : 6 <i>Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi relevons Carpentras), 6 Abstentions (Carpentras Bleu Marine, Mme Yvan, M. Langard, Mme Bevillard)</i>				
RAPPORT N°6 DAF – M. GANDON	BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES			
	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur des titres émis au cours des exercices 2006 à 2016 pour un montant total de 26 894,77€.			
Présents : 28 - procurations : 6 <i>Adopté par 31 Voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi relevons Carpentras, Mme Yvan, M. Langard, Mme Bevillard), 3 Abstentions (Carpentras Bleu Marine)</i>				
RAPPORT N°7 DAF – M. GANDON	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES			
	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur des titres émis au cours des exercices 2001 à 2008 pour un montant total de 1467,07€.			
Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i>				
RAPPORT N°8 DAF – M. GANDON	BUDGET ANNEXE PARKING ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES			
	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur des titres émis au cours des exercices 2007 à 2010 pour un montant total de 3053,53€.			
Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i>				



<p><u>RAPPORT N°9</u> SBM – MME DREANO</p>	<p>FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES INGUIMBERTINE POUR LA PERIODE 2019-2021</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé le renouvellement de la mise à disposition d'un conservateur général par l'Etat au profit de la Ville de Carpentras auprès des Bibliothèques et des Musées Inguimbertaine, à temps complet et à titre gratuit, pour une durée de trois ans pour la période 2019-2021.</p> <p>Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°10</u> DRH – MME GUIOU</p>	<p>FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ORGANISATION ET FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE COMMUN A LA VILLE ET AU CCAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a fixé le nombre de représentants titulaires du personnel à 6, chaque représentant titulaire ayant un suppléant, le maintien du paritarisme entre les représentants du personnel et les représentants de la collectivité, et le recueil de l'avis des représentants de la collectivité lors des votes au sein de cette instance.</p> <p>Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°11</u> DRH – MME GUIOU</p>	<p>FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ORGANISATION ET FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUN A LA VILLE ET AU CCAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a fixé le nombre de sièges des représentants titulaires du personnel au nombre de 6, chaque représentant titulaire ayant un suppléant, le nombre de sièges des représentants titulaires de la collectivité et de l'établissement public à 6, a prévu que les représentants titulaires de la collectivité et de l'établissement public auront voix délibératives et le placement de ce CHSCT commun auprès de la Ville de Carpentras.</p> <p>Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°12</u> DRH – M LE MAIRE</p>	<p>MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE DE CARPENTRAS AUPRES DU CCAS DE CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé le renouvellement de la mise à disposition de madame Maeva TANI sur le poste de Directrice du CCAS de Carpentras, à temps complet, pour une durée allant du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019 inclus.</p> <p>Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p><u>RAPPORT N°13</u> DRH – M BOSSAN</p>	<p>MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE DE CARPENTRAS AUPRES DE LA COMMUNE DE MAZAN</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la mise à disposition d'un agent de la Commune de Carpentras auprès de la Commune de Mazan, et accepté les termes du projet de convention à conclure entre la Commune de Carpentras et la Commune de Mazan.</p> <p>Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°14</u> DRH – MME GUIOU</p>	<p>CREATION DE MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la création de missions de service civique pour l'accueil de 20 volontaires en services civique au sein des services municipaux, et autorisé le Maire à solliciter l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et tout document s'y rapportant.</p> <p>Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°15</u> DRH – M LE MAIRE</p>	<p>FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a fixé les indemnités de fonction de élus locaux, abrogé la délibération n°2018-CM-06-07-03 du 6 juillet 2018, fixé l'entrée en vigueur de ces dispositions au 1^{er} octobre 2018, sous réserve, pour les adjoints et conseillers municipaux de l'exercice effectif de leur mandat.</p> <p>Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi relevons Carpentras), 6 Abstentions (Carpentras Bleu Marine, Mme Yvan, M. Langard, Mme Bevillard)</i></p>
<p><u>RAPPORT N°16</u> DST – M. SENAC</p>	<p>CONVENTION COMMUNE DE CARPENTRAS / COMMUNE DE DEVESSET RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN POINT D'EAU INCENDIE PRIVE SUR LES PARCELLES CADASTREES AK 159 ET AK 160 SISES LIEU DIT LES BLEUETS SUR LA COMMUNE DE DEVESSET</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé le projet de convention établit afin de définir les conditions relatives à la mise à disposition d'un Point d'Eau Incendie Privé, situé sur le site de la colonie « Les Bleuets », quartier Bel Air à Devesset.</p> <p>Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°17</u> DST – M LE MAIRE</p>	<p>CONVENTIONS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) / VILLE DE CARPENTRAS RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU SERVICE CONNAISSANCE ET CARTOGRAPHIE (SCC) DU TERRITOIRE DE LA COVE AUPRES DE LA COMMUNE CONVENTION-CADRE ET CONVENTION PARTICULIERE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes</p>



	<p>de la convention-cadre, ainsi que les termes de la convention particulière, relative à la mise à disposition partielle du service connaissance et cartographie (SCC) proposé par la Cove.</p> <p>Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°18 DDLJ – M. LE MAIRE</p>	<p>BILANS DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES EXERCICE 2016-MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 27 JUN 2017 ET EXERCICE 2017</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du bilan 2016 modifié et du bilan de 2017 des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la Commune ou par des personnes publiques ou privées agissant dans le cadre de conventions avec la Ville.</p> <p>Présents : 29 - procurations : 5 <i>A pris acte</i></p>
<p>RAPPORT N°19 DDLJ – M. LE MAIRE</p>	<p>ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES CO N°491, 492 ET 493 SISES RUE CALMETTE A CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'acquisition de trois parcelles, non bâties, cadastrées CO n°491 d'une superficie de 269 m², CO n°492 d'une superficie de 1 355 m² et CO n°493 d'une superficie de 259 m², sises rue Calmette, à Carpentras.</p> <p>Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°20 DDLJ – M. LE MAIRE</p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / SOCIETE ENEDIS RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE EN TREFONDS SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE CK N°228 SISE 93 BOULEVARD DE LA GARE, A CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le projet de convention établi entre la Ville de Carpentras et la Société ENEDIS créant une servitude en tréfonds au profit de cette société, contre paiement d'une indemnité forfaitaire et définitive de vingt euros au profit de la Commune.</p> <p>Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°21 DDLJ – M. LE MAIRE</p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / SOCIETE ENEDIS RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE EN TREFONDS SUR LES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES BL N°95 ET 96 SISES 1210 CHEMIN DE PATRIS, A CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé un projet de convention établit entre la Ville de Carpentras et la Société ENEDIS créant une servitude en tréfonds au profit de cette société. Cette servitude prévoit le paiement d'une indemnité forfaitaire et définitive de vingt euros au profit de la Commune.</p> <p>Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p><u>RAPPORT N°22</u> DDLJ – M. LE MAIRE</p>	<p style="text-align: center;">OPERATION RAVALEMENT DE FAÇADES RECONDUCTION 2019 – 2025</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la reconduction du dispositif Ravalement de Façades pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2025.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°23</u> DDLJ – M. SENAC</p>	<p style="text-align: center;">MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET DE MATERIEL DE LA VILLE DE CARPENTRAS AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX-COMTAT VENAISSIN (COVE) POUR LE FONCTIONNEMENT DU MARCHE HORTICOLE ET PEPINIERS VENTOUX PROVENCE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes du projet de convention ayant pour objet la mise à disposition de personnel et de matériel de la Ville auprès de la CoVe, à conclure entre la Commune de Carpentras et la Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°24</u> DDLJ – M. DUPAS</p>	<p style="text-align: center;">FIXATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'OCCUPATION DE LA PISTE DE KART SISE SAINT PONCHON AU PROFIT DES SOCIETES PRIVEES ET DES ASSOCIATIONS A BUT LUCRATIF</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le projet de convention fixant les modalités de l'occupation de la piste de kart pour y exercer des activités telles que l'apprentissage des véhicules à deux roues ou de karting.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°25</u> DDLJ – M. BOSSAN</p>	<p style="text-align: center;">PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS TERRITORIAUX ET DES ELUS - OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE A MADAME AGNES MOISSON</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accordé la protection fonctionnelle à Madame Agnès Moisson, Adjointe au Maire.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i> <i>Madame Moisson ne prenant pas part au vote.</i></p>
<p><u>RAPPORT N°26</u> DCA – MME MORA</p>	<p style="text-align: center;">CIMETIERE COMMUNAL REPRISE D'UNE CONCESSION EN ÉTAT D'ABANDON CONCESSION PERPETUELLE N°3 EN PERIMETRE DU CARRE 2</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la reprise de la concession perpétuelle, du fait de leur forte dégradation ou de leur état d'abandon, N°3 En Périmètre du Carré 2, acquise le 25 octobre 1884 par Madame CHAUVET Elisabeth et Monsieur CHAUVET Joseph.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p><u>RAPPORT N°27</u> DCA – MME MORA</p>	<p>CIMETIERE COMMUNAL REPRISE D'UNE CONCESSION EN ÉTAT D'ABANDON CONCESSION PERPETUELLE N°30 BIS EN PERIMETRE DU CARRE 2</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la reprise de la concession perpétuelle, du fait de leur forte dégradation ou de leur état d'abandon, N°30 Bis En Périmètre du Carré 2, acquise le 6 septembre 1935 par Monsieur DUFOUR Joseph. Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°28</u> DCA – MME MORA</p>	<p>CIMETIERE COMMUNAL REPRISE D'UNE CONCESSION EN ÉTAT D'ABANDON CONCESSION PERPETUELLE N°45 EN TERRE DU CARRE 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la reprise de la concession perpétuelle, du fait de leur forte dégradation ou de leur état d'abandon, N°45 en Terre au Carré 4, acquise le 15 novembre 1895 par Monsieur le Colonel DE JOUANIE. Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°29</u> DCA – MME MORA</p>	<p>CIMETIERE COMMUNAL REPRISE D'UNE CONCESSION EN ÉTAT D'ABANDON CONCESSION PERPETUELLE N°46 EN TERRE DU CARRE 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la reprise de la concession perpétuelle, du fait de leur forte dégradation ou de leur état d'abandon, N°46 en Terre au Carré 4, acquise le 3 novembre 1897 par Monsieur AUBIN Emile. Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°30</u> DCA – MME MORA</p>	<p>CIMETIERE COMMUNAL REPRISE D'UNE CONCESSION EN ÉTAT D'ABANDON CONCESSION PERPETUELLE N°24 EN TERRE DU CARRE 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la reprise de la concession perpétuelle, du fait de leur forte dégradation ou de leur état d'abandon, N°24 en Terre au Carré 6, acquise le 8 août 1887 par Madame MONIER Marie Caroline. Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°31</u> DCA – MME MORA</p>	<p>CIMETIERE COMMUNAL REPRISE D'UNE CONCESSION EN ÉTAT D'ABANDON CONCESSION PERPETUELLE N°25 EN TERRE DU CARRE 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la reprise de la concession perpétuelle, du fait de leur forte dégradation ou de leur état d'abandon, N°25 en Terre au Carré 6, acquise le 22 janvier 1858 par Madame veuve ESTEVE née LEGIER Caroline. Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°32</u> DCA – MME MORA</p>	<p>CIMETIERE COMMUNAL REPRISE D'UNE CONCESSION EN ÉTAT D'ABANDON CONCESSION PERPETUELLE N°C EN TERRE DU CARRE 6</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la reprise</p>



	de la concession perpétuelle, du fait de leur forte dégradation ou de leur état d'abandon, N°C en Terre au Carré 6, acquise le 23 AVRIL 1920 par Monsieur DURAND Charles. Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i>
RAPPORT N°33 DCA – M. LE MAIRE	POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE RENDU DES DECISIONS Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte des décisions prises dans le cadre des pouvoirs exercés par délégation du Conseil Municipal. Présents : 29 - procurations : 5 <i>A pris acte</i>
RAPPORT N°34 DCA – M. LE MAIRE	PROGRAMMATION CULTURELLE ANIM'ART 2018 – 2019 MODIFICATION DES TARIFS JAZZ AUTOUR D'UN VERRE Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a adopté la modification de la programmation culturelle Anim'art 2018-2019 pour la partie relative aux tarifs de l'animation « Jazz autour d'un verre ». Présents : 27 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i> <i>Ce rapport a été présenté en début de séance, mais numéroté dans l'ordre du jour en fin de séance.</i>
RAPPORT N°35	QUESTIONS DIVERSES

Affiché le : 24 octobre 2018



Le Maire


Serge Andrieu